



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

11 / 12 / 2023
(jour/mois/année)

DÉCISION

n° 012-2023 - École de Management - TSM

portant adhésion à une association

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 10 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1er

L'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année universitaire 2023/2024 à la société suivante : Case Centre, ayant son siège : Cranfield University - Wharley End - MK12 5GQ - Bedford - Royaume-Uni.

Article 2

Les cotisations seront imputées sur le service opérationnel 915102.

Fait à Toulouse, le 7 décembre 2023

Le président,

Hugues KENFACK